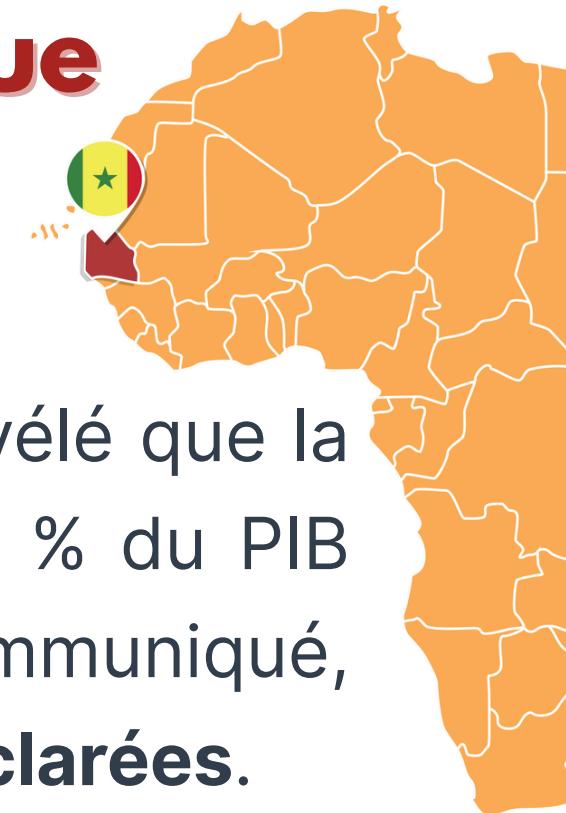




# La dette cachée du Sénégal

## Une crise de données devenue crise de confiance



En février 2025, la Cour des comptes a révélé que la dette publique sénégalaise atteignait 99,7 % du PIB fin 2023, contre 74,4 % précédemment communiqué, soit près de **7 milliards \$ de dettes non déclarées**.

Ces anomalies couvrant la période 2019–2023 ont provoqué une onde de choc politique et financière.

L'État, autrefois modèle de discipline budgétaire, voit sa **crédibilité ébranlée**, tandis que les marchés et bailleurs réclament une **refonte complète de la gouvernance économique**.



# Des chiffres qui racontent une dérive

Selon un rapport de Barclays (juin 2025), la dette publique du Sénégal atteindrait 119 % du PIB en 2024, faisant du pays **le 3e plus endetté d'Afrique** (après le Soudan et l'Erythrée).

Le déficit budgétaire 2023 est réévalué à 12,3 % du PIB, contre 4,9 % annoncé.

Les causes : **dépenses extrabudgétaires, avances de trésorerie non régularisées, et engagements publics logés hors du budget central.**

Au-delà de la fraude comptable, la crise révèle une **déconnexion entre la planification et la réalité de financement**, aggravée par la complexité du système budgétaire.



# Mécanismes de la dette invisible

Les audits ont identifié **des projets financés hors budget, des garanties implicites non comptabilisées, et des rattachements tardifs d'emprunts** au budget de l'État.

Ces pratiques ont masqué un surendettement progressif, nourri par l'accumulation d'arriérés dans les secteurs de l'énergie et des travaux publics.

La dérive découle **autant d'une gouvernance budgétaire laxiste que d'un usage politique de la dette** pour maintenir la croissance et l'emploi avant les élections de 2024.



# Les marchés sanctionnent Dakar

Les euro-obligations sénégalaises en dollars ont perdu 15 % à 32 % de leur valeur depuis février 2025 :

- -15 % pour les titres à échéance 2033
- -32,8 % pour ceux de 2048

L'agence Moody's a dégradé la note souveraine à B3, tandis que le FMI a suspendu son programme de 1,8 milliard \$.

Ces sanctions se traduisent concrètement par une **hausse du coût de l'emprunt** pour le Sénégal, une **raréfaction des financements extérieurs** et une **pression accrue sur les réserves en devises**, traduisant la perception d'un **risque de liquidité croissant**.

Le Sénégal, naguère *investment darling* de la région, devient **cas d'école d'un choc de crédibilité**.



# Le choc budgétaire interne

La loi de finances rectificative (juin 2025) prévoit 6364,8 Mds CFA de dépenses, dont 1057 Mds pour le service de la dette et 1485 Mds pour les salaires : **près de 40 % du budget est déjà consommé avant même les investissements.**

Comme l'a résumé le Premier ministre sénégalais Ousmane Sonko : « **Presque tout l'argent du pays est consacré à la dette.** »

L'État entre dans un cycle budgétaire rigide, où les marges pour la dépense productive (éducation, infrastructures, transition énergétique, dépenses sociales) se réduisent, menaçant la soutenabilité économique et sociale.



# Entre transparence et cure d'austérité

Le gouvernement prépare un plan de redressement économique combinant :

- Réduction des dépenses publiques,
- Réforme fiscale ambitieuse et structurelle,
- Suppression progressive des subventions énergétiques,
- Élargissement de l'assiette fiscale (« faire payer moins, mais tous les Sénégalais »).

Ces mesures, si nécessaires pour restaurer la confiance du FMI, **risquent de provoquer un choc social sans accompagnement ciblé des classes vulnérables.**



# La stratégie de financement alternatif

Avec la suspension du programme FMI, Dakar s'est tourné vers le marché régional UEMOA (Afrique de l'Ouest), levant 400 Mds CFA en avril et 300 Mds CFA en juin 2025 à des taux de 6-7 %.

Le gouvernement prévoit aussi l'émission de 1500 Mds CFA de ***diaspora bonds***, des obligations spéciales destinées aux Sénégalais de l'étranger, qui peuvent ainsi financer le pays tout en percevant un rendement attractif.

Ces solutions de court terme allègent la contrainte immédiate, mais transfèrent le risque de refinancement vers les marchés locaux et les ménages, sans résoudre la fragilité structurelle.



# La dimension géoéconomique régionale

Dans une union monétaire à parité fixe (1€ = 655 957 francs CFA) avec l'euro, les pays membres n'ont pas la main sur leur taux de change, et ne peuvent donc pas dévaluer leur monnaie pour alléger leur dette.

La transparence budgétaire d'un membre comme le Sénégal **conditionne alors la crédibilité collective**.

La BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) et les investisseurs redoutent une **contagion de la prime de risque** à la Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso.

Ainsi, la crise sénégalaise rebattent les cartes au sein de la zone franc, renforçant les **appels à une réforme de la gouvernance monétaire** et à une souveraineté financière accrue dans la CEDEAO.



# Une crise de souveraineté dans un ordre monétaire constraint

L'affaire illustre les **tensions entre autonomie nationale et discipline imposée par les institutions multilatérales**. Pour le gouvernement Sonko, la refondation budgétaire devient un acte de souveraineté... mais la dépendance au FMI, aux marchés régionaux et aux capitaux étrangers révèle les limites du volontarisme politique.

L'objectif est de ramener le déficit à ~3 % du PIB d'ici 2028 et stabiliser la dette à ~90–95 % du PIB.

La soutenabilité passera donc par un **arbitrage entre réduction de la dette, relance de la croissance** (freinée par les retards dans les projets pétroliers et gaziers), **attractivité des capitaux étrangers** – au prix d'une perte partielle de souveraineté – et **acceptabilité sociale** du plan de redressement.